

Flash Economie

20 mars 2017 - 353

France : pourquoi ne pas décider d'un programme économique en fonction des intérêts des jeunes ?

Il nous semble qu'il y a dans les programmes économiques proposés en France un manque de réflexion concernant les intérêts des jeunes.

On pourrait par exemple réfléchir :

- à réformer les retraites, pour réduire les dépenses publiques de retraite, très élevées en France, et pouvoir alors réduire les cotisations sociales des entreprises, ce qui serait favorable à l'emploi, en particulier des jeunes ;
- à mettre en place un contrat de travail avec acquisition progressive de droits à protection ; pour éviter que les jeunes n'aient accès essentiellement qu'à des contrats de travail temporaires ;
- à réduire la masse salariale des Administrations Publiques pour dégager des ressources qui permettent de réduire le coût pour les entreprises de l'embauche de jeunes.

On peut certainement avoir d'autres idées qui rééquilibrent les dépenses publiques ou les réglementations du marché du travail en faveur des jeunes.

Patrick Artus

Tel. (33 1) 58 55 15 00

patrick.artus@natixis.com

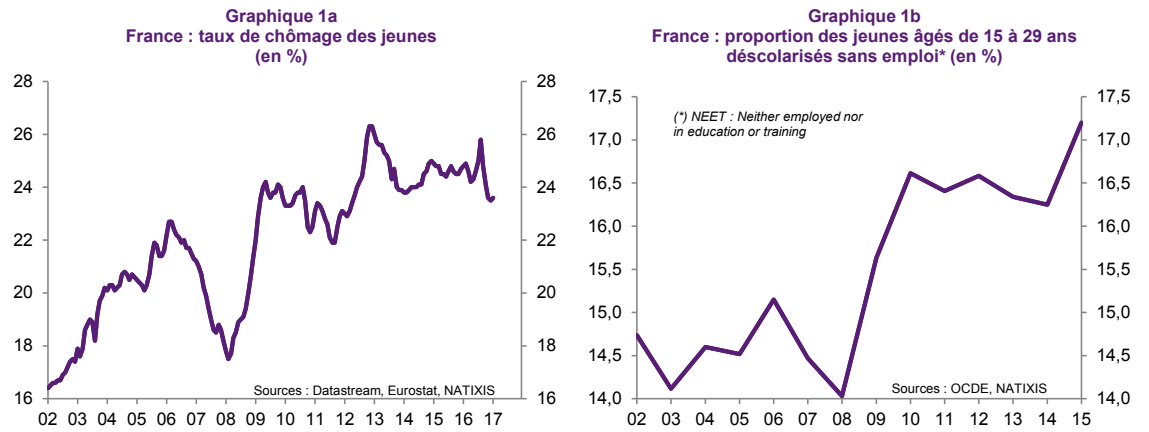
 [@PatrickArtus](https://twitter.com/PatrickArtus)

www.research.natixis.com

BANQUE DE GRANDE CLIENTELE
EPARGNE ET ASSURANCE
SERVICES FINANCIERS SPECIALISES

La situation des jeunes est difficile en France

Le **graphique 1a** montre le taux de chômage des jeunes, le **graphique 1b** la proportion de jeunes déscolarisés et sans emploi.



Le **tableau 1** montre le **taux de chômage des jeunes par niveau d'éducation**.

Tableau 1 : France : taux de chômage des jeunes par niveau d'éducation (en %)

	15 à 24 ans			20 à 24 ans			25 à 29 ans		
	Inférieur au 2e cycle du secondaire	2e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	Tertiaire	Inférieur au 2e cycle du secondaire	2e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	Tertiaire	Inférieur au 2e cycle du secondaire	2e cycle du secondaire et post-secondaire non tertiaire	Tertiaire
2002	29,2	16,1	11,6	31,8	15,2	11,6	22,4	9,5	7,5
2003	25,8	14,5	13,5	27,9	13,1	13,6	21,7	10,4	7,0
2004	30,4	17,4	12,2	31,9	16,4	12,2	19,0	11,9	8,1
2005	30,0	17,6	15,0	32,1	16,3	14,7	23,0	10,1	6,9
2006	32,8	18,2	14,7	32,9	16,8	14,6	21,9	9,9	6,4
2007	29,9	15,8	12,3	30,0	14,5	12,1	20,7	10,0	6,7
2008	29,5	16,5	10,1	32,5	15,1	10,1	18,9	9,4	4,9
2009	36,4	20,7	12,4	38,9	19,1	12,2	22,0	11,6	7,8
2010	35,8	19,9	13,5	37,6	18,7	13,4	25,4	11,7	7,4
2011	34,9	19,3	13,3	35,2	18,3	13,1	26,2	13,2	6,9
2012	37,3	21,3	14,5	38,4	19,4	14,5	24,8	14,0	7,4
2013	37,8	22,4	15,4	39,0	20,9	15,5	28,1	15,9	8,3
2014	40,3	23,1	14,4	41,3	21,6	14,4	28,7	16,1	9,6
2015	39,2	23,7	15,9	41,1	22,0	15,8	30,4	15,0	9,5
2016	40,7	23,5	15,0	43,3	22,0	15,0	30,0	14,9	7,4

Sources : Eurostat, NATIXIS

Le **tableau 2** montre la **structure des nouveaux contrats de travail**, le **tableau 3** la **probabilité de passer d'un contrat de travail temporaire à un contrat permanent**.

Tableau 2 : France : structure des nouveaux contrats de travail au 4ème Trimestre 2016 (en %)

CDI	CDD de plus d'un mois	CDD de moins d'un mois	Total CDD
13,8	17,0	69,2	86,2

Le champ couvre l'ensemble des DUE (déclarations uniques d'embauche) adressées aux Urssaf.

Sources : ACOSS, DARES

Tableau 3 : France
Statut d'emploi un an après un CDD

	2003-2008	2008-2014
CDD dans une autre entreprise	14%	14%
CDD dans la même entreprise	52%	55%
CDI dans une autre entreprise	10%	8%
CDI dans la même entreprise	20%	17%
Autres formes d'emploi	5%	6%

Taux de transition annuels vers le CDI (y compris vers la fonction publique)

	2003-2008	2008-2014
CDD	24%	20%
Intérimaires	20%	18%
Chômeurs	17%	13%

Source: France Stratégie, d'après les enquêtes Emploi 2003-2014

On voit qu'une **proportion importante de jeunes sont exclus du marché du travail, et que leur entrée dans le marché du travail est difficile, passant par la répétition de contrats de travail à court terme.**

On pourrait donc réfléchir à un **programme de politique économique pour la France qui serait favorable aux jeunes.**

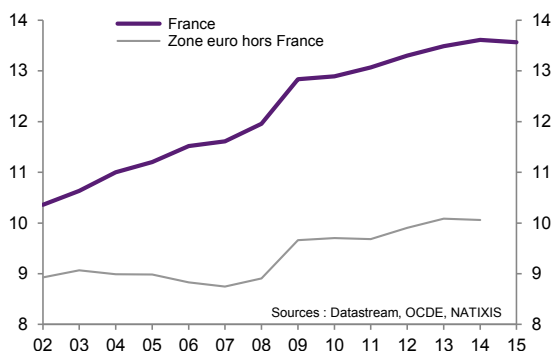
Quelques pistes

Ce qui suit est loin d'être exhaustif, et **donne simplement quelques pistes de politiques économiques favorables aux jeunes.**

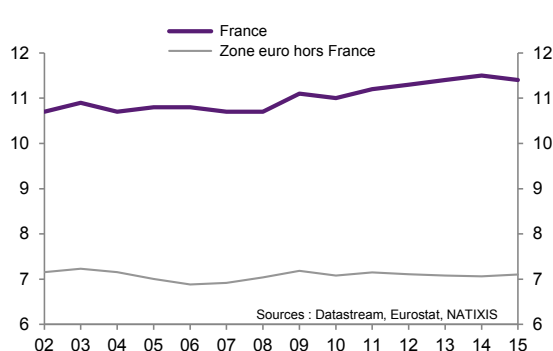
1- Retraites et cotisations sociales des entreprises

Les dépenses publiques de retraite sont plus élevées nettement en France que dans les autres pays de la zone euro (graphique 2a) et ceci est financé par des cotisations sociales des entreprises aussi plus élevées en France (graphique 2b).

Graphique 2a
Dépenses publiques de retraite
(en % du PIB valeur)

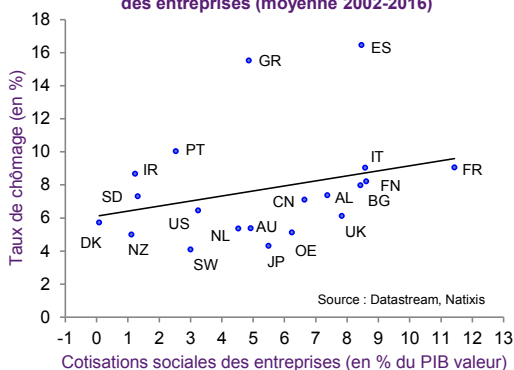


Graphique 2b
Cotisations sociales des entreprises
(en % du PIB valeur)

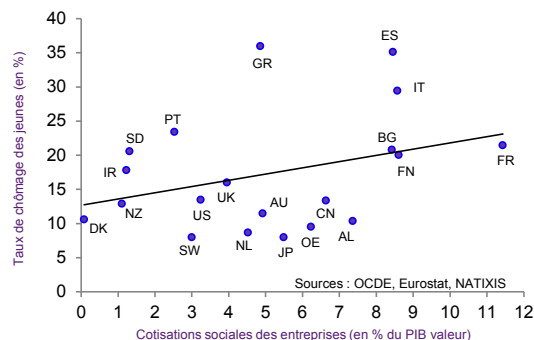


Or, des cotisations sociales des entreprises élevées accroissent le chômage, en particulier le chômage des jeunes (graphiques 3 a/b).

Graphique 3a
Taux de chômage et cotisations sociales
des entreprises (moyenne 2002-2016)



Graphique 3b
Taux de chômage des jeunes et cotisations
sociales des entreprises (moyenne 2002 - 2016)



On pourrait donc réfléchir à une première politique favorable aux jeunes qui consisterait à réformer les retraites (report de l'âge de la retraite, tableau 4), à réduire les dépenses publiques de retraite et à utiliser ces ressources pour réduire les cotisations sociales des entreprises.

Tableau 4 : Taux d'emploi des 60 - 64 ans (en %)

	55 à 59 ans					
	États-Unis	Royaume-Uni	Allemagne	France	Japon	Suède
2002	67,9	65,7	59,8	51,6	72,2	79,1
2003	68,4	67,8	60,1	54,4	72,5	78,2
2004	68,4	67,7	61,9	54,8	73,5	78,5
2005	69,0	68,6	63,4	55,2	73,8	79,7
2006	69,8	69,0	64,3	54,7	73,9	79,5
2007	69,7	68,9	66,7	55,4	74,5	79,8
2008	70,3	70,3	68,8	56,4	74,5	80,7
2009	68,3	70,7	70,2	58,5	74,1	80,3
2010	68,1	70,7	71,5	60,7	74,5	80,3
2011	68,1	69,7	73,9	63,9	75,1	81,4
2012	68,1	70,6	75,1	67,2	75,4	82,0
2013	68,6	72,4	76,1	67,5	76,8	81,7
2014	68,3	72,5	77,2	68,3	78,1	81,9
2015	68,8	73,0	77,5	69,4	78,7	82,6

	60 à 64 ans					
	États-Unis	Royaume-Uni	Allemagne	France	Japon	Suède
2002	48,5	37,9	22,4	11,5	50,4	53,7
2003	48,9	40,4	22,6	13,4	50,7	56,9
2004	49,0	41,5	25,1	13,5	51,5	58,4
2005	50,0	41,7	28,2	13,8	52,0	58,1
2006	51,0	43,1	29,7	14,4	52,6	59,6
2007	51,7	44,6	32,9	15,7	55,5	60,7
2008	52,1	46,0	35,1	16,2	57,2	60,4
2009	51,5	44,9	38,6	16,9	56,9	60,6
2010	51,2	43,7	41,0	17,8	57,1	61,6
2011	50,8	44,4	44,3	18,6	57,3	63,5
2012	52,0	45,3	46,6	21,5	57,6	64,4
2013	52,1	46,1	50,0	23,3	58,9	65,8
2014	53,3	48,1	52,6	25,1	60,7	66,3
2015	53,3	49,2	53,3	27,5	62,2	66,4

Sources : OCDE, NATIXIS

2- Contrat de travail avec droits progressifs à protection

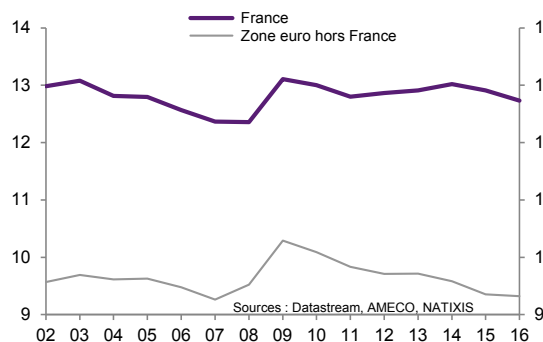
Pour éviter que les jeunes soient « piégés » durablement dans des contrats de travail temporaires (tableaux 2 et 3 plus haut), on pourrait créer un **contrat de travail à droits progressifs à protection** (sur le modèle du « contrat Renzi »), ne rendant pas plus difficile l'embauche des jeunes mais les conduisant progressivement vers un contrat permanent de travail.

3- Masse salariale des Administrations Publiques et coût du travail pour les jeunes

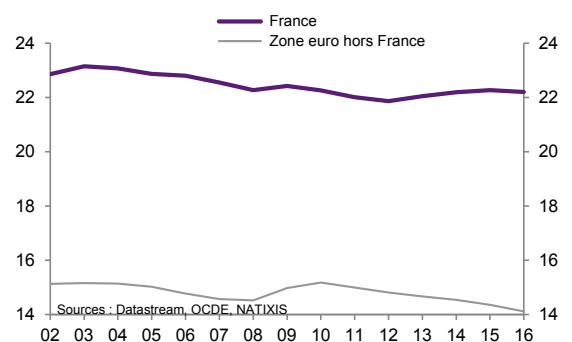
Une autre différence importante entre la France et les autres pays de la zone euro est **le poids élevé en France de la masse salariale des Administrations Publiques** (graphique 4a).

Une baisse de l'emploi public (graphique 4b) en France **dégageant des ressources qui permettent de baisser le coût du travail pour les jeunes** (aide permanente aux entreprises embauchant des jeunes, cotisations sociales **négatives** sur les salaires jeunes) **réaliserait bien un transfert des « adultes protégés » vers les jeunes.**

Graphique 4a
Masse salariale des administrations publiques
(en % du PIB valeur)



Graphique 4b
Emploi dans les administrations publiques
(en % de l'emploi total)



Synthèse : réallouer l'argent public, changer les réglementations

Ce que nous suggérons est donc de **réfléchir aux moyens de réallouer l'argent public et de réformer les réglementations en faveur des jeunes, même si cela doit être défavorable aux « adultes protégés » et aux « vieux ».**

Avertissement

Ce document d'informations (pièces jointes comprises) est strictement confidentiel et s'adresse exclusivement à une clientèle de professionnels ou d'investisseurs qualifiés. Il ne peut être divulgué à un tiers sans l'accord préalable et écrit de Natixis. Si vous recevez ce document et/ou toute pièce jointe par erreur, merci de le(s) détruire et de le signaler immédiatement à l'expéditeur. La distribution, possession ou la remise de ce document dans ou à partir de certaines juridictions peut être limitée ou interdite par la loi. Il est demandé aux personnes recevant ce document de s'informer sur l'existence de telles limitations ou interdictions et de s'y conformer. Ni Natixis, ni ses affiliés, directeurs, administrateurs, employés, agents ou conseillers, ni toute autre personne ne doit accepter d'être responsable à l'encontre de toute personne du fait de la distribution, possession ou remise de ce document dans ou à partir de toute juridiction.

Ce document a été préparé par nos économistes. Il ne constitue pas une analyse financière et n'a pas été élaboré conformément aux dispositions légales arrêtées pour promouvoir l'indépendance de la recherche en investissement. En conséquence, sa diffusion n'est soumise à aucune interdiction prohibant l'exécution de transactions avant sa publication.

Ce document et toutes les pièces jointes sont communiqués à chaque destinataire à titre d'information uniquement et ne constituent pas une recommandation personnalisée d'investissement. Ils sont destinés à être diffusés indifféremment à chaque destinataire et les produits ou services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. Ce document et toutes les pièces jointes ne constituent pas une offre, ni une sollicitation d'achat, de vente ou de souscription. Ce document ne peut en aucune circonstance être considéré comme une confirmation officielle d'une transaction adressée à une personne ou une entité et aucune garantie ne peut être donnée sur le fait que cette transaction sera conclue sur la base des termes et conditions qui figurent dans ce document ou sur la base d'autres conditions. Ce document et toutes les pièces jointes sont fondés sur des informations publiques et ne peuvent en aucune circonstance être utilisés ou considérés comme un engagement de Natixis, tout engagement devant notamment être soumis à une procédure d'approbation de Natixis conformément aux règles internes qui lui sont applicables.

Natixis n'a ni vérifié ni conduit une analyse indépendante des informations figurant dans ce document. Par conséquent, Natixis ne fait aucune déclaration ou garantie ni ne prend aucun engagement envers les lecteurs de ce document, de quelque manière que ce soit (expresse ou implicite) au titre de la pertinence, de l'exactitude ou de l'exhaustivité des informations qui y figurent ou de la pertinence des hypothèses auxquelles elle fait référence. En effet, les informations figurant dans ce document ne tiennent pas compte des règles comptables ou fiscales particulières qui s'appliqueraient aux contreparties, clients ou clients potentiels de Natixis. Natixis ne saurait donc être tenu responsable des éventuelles différences de valorisation entre ses propres données et celles de tiers, ces différences pouvant notamment résulter de considérations sur l'application de règles comptables, fiscales ou relatives à des modèles de valorisation. De plus, les avis, opinions et toute autre information figurant dans ce document sont indicatifs et peuvent être modifiés ou retirés par Natixis à tout moment sans préavis.

Les informations sur les prix ou marges sont indicatives et susceptibles d'évolution à tout moment et sans préavis, notamment en fonction des conditions de marché. Les performances passées et les simulations de performances passées ne sont pas un indicateur fiable et ne préjugent donc pas des performances futures. Les informations contenues dans ce document peuvent inclure des résultats d'analyses issues d'un modèle quantitatif qui représentent des événements futurs potentiels, qui pourront ou non se réaliser, et elles ne constituent pas une analyse complète de tous les faits substantiels qui déterminent un produit. Natixis se réserve le droit de modifier ou de retirer ces informations à tout moment sans préavis. Plus généralement, Natixis, ses sociétés mères, ses filiales, ses actionnaires de référence ainsi que leurs directeurs, administrateurs, associés, agents, représentants, salariés ou conseillers respectifs rejettent toute responsabilité à l'égard des lecteurs de ce document ou de leurs conseils concernant les caractéristiques de ces informations. Les opinions, avis ou prévisions figurant dans ce document reflètent, sauf indication contraire, celles de son ou ses auteur(s) et ne reflètent pas les opinions de toute autre personne ou de Natixis.

Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent.

Natixis ne saurait être tenu pour responsable des pertes financières ou d'une quelconque décision prise sur le fondement des informations figurant dans la présentation et n'assume aucune prestation de conseil, notamment en matière de services d'investissement. En tout état de cause, il vous appartient de recueillir les avis internes et externes que vous estimez nécessaires ou souhaitables, y compris de la part de juristes, fiscalistes, comptables, conseillers financiers, ou tous autres spécialistes, pour vérifier notamment l'adéquation de la transaction qui vous est présentée avec vos objectifs et vos contraintes et pour procéder à une évaluation indépendante de la transaction afin d'en apprécier les mérites et les facteurs de risques.

Natixis est supervisée par l'European Central bank (ECB).

Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements et soumise à sa supervision.

Natixis est réglementée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée.

Natixis est agréée par l'ACPR et réglementée par les « Financial Conduct Authority » et « Prudential Regulation Authority » pour ses activités au Royaume-Uni. Les détails concernant la régulation qu'exercent la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority peuvent être obtenus sur simple demande à la Succursale de Londres.

Natixis est agréée en Allemagne par l'ACPR en qualité de Banque - prestataire de services d'investissement et soumise à sa supervision. NATIXIS Zweigniederlassung Deutschland est régulée en matière limitée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin) pour l'exercice en libre établissement de ses activités en Allemagne. L'envoi / la distribution de ce document en Allemagne est réalisé par / sous la responsabilité de Natixis Zweigniederlassung Deutschland.

Natixis est agréée par l'ACPR et régulée par la Banque d'Espagne (Bank of Spain) et la CNMV (Comisión Nacional del Mercado de Valores) pour l'exercice en libre établissement de ses activités en Espagne.

Natixis est agréée par l'ACPR et régulée par la Banque d'Italie et la CONSOB (Commissione Nazionale per le Società e la Borsa) pour l'exercice en libre établissement de ses activités en Italie.

Natixis est agréée par l'ACPR et régulée par la « Dubai Financial Services Authority (DFSA) » pour l'exercice de ses activités au « Dubai International Financial Centre (DIFC) ». Ce document n'est diffusé qu'aux Clients Professionnels, définis comme tels selon les règles de la DFSA ; à défaut le destinataire doit retourner le document à Natixis. Le destinataire reconnaît que le document ainsi que son contenu n'ont été approuvés par aucun régulateur ou autorité gouvernementale des pays du Conseil de Coopération du Golfe ou du Liban.

Natixis, Négociateur pour compte de tiers et pour compte propre agréé à l'étranger, ne destine la diffusion aux Etats-Unis de cette publication qu'aux « major U.S. institutional investors », définis comme tels selon les règles de la SEC.

Natixis, Négociateur pour compte de tiers et pour compte propre agréé à l'étranger, ne destine la diffusion aux Etats-Unis de cette publication qu'aux « major U.S. institutional investors », définis comme tels selon les règles de la SEC.

Ce document ne peut être distribué à aucune autre personne aux Etats-Unis. Chaque « major U.S. institutional investors » qui reçoit ce document, s'engage par cet acte, à ne pas en distribuer l'original ni une copie à quiconque. Natixis Securities Americas LLC, Négociateur pour compte de tiers et pour compte propres agréée aux Etats-Unis et membre de la FINRA, est une filiale de Natixis. Natixis Securities Americas LLC n'est impliquée d'aucune manière dans l'élaboration de cette publication et en conséquence ne reconnaît aucune responsabilité quant à son contenu. Cette publication a été élaborée et vérifiée par les collaborateurs de Natixis, qui ne sont pas associés de Natixis Securities Americas LLC et n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement professionnel en tant qu'analyste auprès de la FINRA et ne sont donc pas soumis aux règles édictées par la FINRA.

Les opinions et avis sur des titres ou émetteurs figurant dans ce document reflètent uniquement les opinions et avis de leur(s) auteur(s). Les recommandations émises dans ce document n'influencent en aucune manière, que ce soit directement ou indirectement, la rémunération du ou des auteur(s) de ce document.

JE (NOUS), SOUSSIGNE(S), LE(S) AUTEUR(S) DE CE DOCUMENT, CERTIFIE (CERTIFICATIONS) PAR LA PRESENTE QUE LES OPINIONS ET AVIS SUR L'ENTREPRISE OU LES ENTREPRISES ET SES OU LEURS TITRES FIGURANT DANS CE DOCUMENT REFLETTENT, SAUF INDICATION CONTRAIRE, LES OPINIONS ET AVIS DE LEUR(S) AUTEUR(S) ET QUE LES RECOMMANDATIONS, OPINIONS ET AVIS EMIS DANS CE DOCUMENT N'INFLUENCENT EN AUCUNE MANIERE, QUE CE SOIT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, LA REMUNERATION DU OU DES AUTEUR(S) DE CE DOCUMENT.

Les opinions et avis des auteurs peuvent diverger. Ainsi, Natixis, ses filiales et les entités qui lui sont liées, peuvent publier des documents et analyses contradictoires et/ou parvenir à des conclusions différentes à partir des informations présentées dans ce document. Pour toute demande d'information supplémentaire sur une opération sur un titre ou un instrument financier mentionnée dans ce document, veuillez contacter votre point de contact chez Natixis Securities Americas LLC par courrier électronique ou voie postale à l'adresse suivante 1251 Avenue of the Americas, New York, NY 10020.

Les valeurs citées peuvent faire l'objet d'avertissements spécifiques. Elles sont accessibles sur le site Natixis à cette adresse :

<https://www.research.natixis.com/GlobalResearchWeb/main/globalresearch/DisclaimersSpecifiques>